

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22-26 octobre 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour examen

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/5-F/1
27 août 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

AUDIT SPÉCIAL DEMANDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU PAM EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Rapport du Commissaire aux comptes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| Directeur, Bureau du Commissaire aux comptes | M. G. Miller | tél.: 0044-2077987136 |
|---|--------------|-----------------------|

| | | |
|--------------------------|-------------|-------------------|
| Commissaire aux comptes: | M. R. Clark | tél.: 066513-2577 |
|--------------------------|-------------|-------------------|

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).





National Audit Office

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit international

Le National Audit Office (NAO) fournit des services d'audit externes au Programme alimentaire mondial. Le Commissaire aux comptes, Sir John Bourn, a été nommé par le Conseil d'administration aux termes de l'Article XIV du Règlement financier. Outre l'avis qu'il formule sur les états financiers du PAM, son mandat lui donne pouvoir de rendre compte au Conseil d'administration de l'efficacité des procédures financières ainsi que de l'administration et de la gestion générales de l'Organisation.

Le NAO fournit des services d'audit externes aux organisations internationales, en toute indépendance des fonctions qu'il assume en tant qu'Instance suprême de vérification des comptes du Royaume-Uni. Le NAO dispose d'une équipe spéciale de professionnels qualifiés ayant une vaste expérience de l'audit des organisations internationales.

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande du Conseil d'administration tendant à ce qu'il soit entrepris un audit externe spécial des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée.

Programme alimentaire mondial

Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée

| Table des matières | Paragraphes |
|---|-------------|
| Résumé | 1- 9 |
| Contexte et portée de l'audit | 10-19 |
| Cadre d'obligation redditionnelle | 20-25 |
| Respect du Règlement financier et des règles de gestion financière | 26-34 |
| Recrutement du personnel | 35-40 |
| Opérations en devises | 41-46 |
| Accès aux bénéficiaires et procédures de suivi | 47-49 |
| Paiements directs pour des projets exécutés par les autorités nationales | 50-54 |
| Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies | 55-58 |
| Demande du Conseil d'administration | Annexe 1 |
| Réponse du Commissaire aux comptes | Annexe 2 |
| Analyse des paiements et des transferts d'articles de valeur effectués par le PAM au Gouvernement de la RPD de Corée et aux agents locaux | Annexe 3 |

RÉSUMÉ

1. En février 2007, suite aux questions soulevées concernant les opérations du système des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée (RPD de Corée), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'Organisation des Nations Unies a prié le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU de procéder à un audit spécial des opérations menées en RPD de Corée par les organismes des Nations Unies, y compris par ses fonds et programmes, relevant de son mandat. L'examen demandé consistait à vérifier le respect des dispositions applicables du Règlement financier et des règles de gestion financière, des cadres d'obligation redditionnelle et d'autres directives pertinentes, l'audit ayant pour but d'obtenir l'assurance que les sommes dépensées en RPD de Corée parvenaient aux destinataires visés. L'audit devait notamment porter sur les opérations en devises, le recrutement du personnel, les possibilités d'accès à des fins de vérification des projets locaux et de leurs résultats et les paiements directs concernant les projets exécutés par les autorités nationales.

2. L'Article 14.6 du Règlement financier du Programme alimentaire mondial prévoit que le Conseil d'administration du PAM peut demander au Commissaire aux comptes de procéder à des examens spécifiques et d'établir des rapports distincts à ce sujet. En février 2007, le Conseil a demandé qu'il soit entrepris un audit externe spécial des opérations du PAM en RPD de Corée¹, en insistant sur la nécessité de travailler en consultation et en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son audit spécial sur les opérations menées par les autres fonds et programmes des Nations Unies (voir l'annexe 1).

3. Dans une lettre datée du 29 mars 2007, adressée au Président du Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes, Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, a confirmé qu'il procéderait à l'audit spécial demandé (voir l'annexe 2). Nous avons alors pris l'engagement de faire rapport au sujet de l'audit spécial à la session de juin 2007 du Conseil d'administration, si besoin était, sous forme de rapport intérimaire, oralement ou par écrit. Comme suite au rapport intérimaire que nous avons présenté oralement au Conseil à sa session de juin et après avoir examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies concernant les activités des autres organismes des Nations Unies, nous avons établi le présent rapport, qui reflète les conclusions de notre examen.

4. Avant que les questions susmentionnées ne soient soulevées et que le Conseil d'administration ne demande un audit spécial, nous avons déjà rendu visite au bureau de pays du PAM en RPD de Corée, en septembre 2005. La lettre de recommandations que nous avons adressée au Secrétariat en décembre 2005 à propos de l'audit réalisé lors de notre visite dans le pays comportait 16 recommandations et reflétait un certain nombre de conclusions importantes concernant la comptabilisation et la présentation de certaines activités comme étant des opérations d'urgence alors qu'elles présentaient les caractéristiques d'une intervention prolongée de secours et de redressement ou d'une activité de développement; les risques et défaillances qui caractérisaient les mécanismes de contrôle en raison des restrictions imposées par le

¹ 2007/EB.1/8.

Gouvernement aux activités de suivi sur le terrain et de l'impossibilité d'avoir librement accès aux bénéficiaires, ce qui affectait l'assurance que l'on pouvait avoir quant à l'intégrité du suivi; et la sous-estimation des pertes de produits alimentaires après livraison. Nous avons également traité de ces questions dans le rapport que nous avons présenté au Conseil d'administration au sujet des pertes après livraison (février 2006) ainsi que dans notre rapport relatif aux états financiers de 2004-2005 (juin 2006).

5. À la suite de la demande spécifique formulée par le Conseil d'administration, nous avons entrepris de revoir et de mettre à jour les conclusions dérivées de notre précédente visite en RPD de Corée et avons approfondi notre analyse, au Siège, pour évaluer la position du PAM à la lumière des préoccupations exprimées par le CCQAB, telles qu'elles étaient reflétées dans sa demande au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU touchant l'examen des activités menées dans le pays par les fonds et programmes des Nations Unies.

6. Lorsque nous avons examiné la situation après la fin de 2005, nous avons porté notre attention sur les risques de change auxquels le PAM était exposé à l'intérieur de la RPD de Corée en analysant la nature et l'envergure de l'opération d'urgence (10141.3) menée par le PAM dans le pays. Le budget approuvé pour ce projet prévoyait notamment des livraisons de produits alimentaires d'une valeur de 129 millions de dollars É.-U. et d'autres coûts d'un montant de 74 millions de dollars. En outre, le budget du projet prévoyait que 63 pour cent des dépenses seraient consacrées à l'achat de produits alimentaires plutôt qu'à des paiements en devises à la RPD de Corée. En ce qui concerne les dépenses en espèces, les dépenses de personnel englobaient notamment le coût des services de 47 agents recrutés au niveau international, dont le traitement devait être versé, pour l'essentiel, en dehors du pays. En mars 2007, les dépenses effectuées au titre du projet n'avaient atteint que 22,7 millions de dollars. Ces éléments ont contribué à réduire les importations de devises liées aux activités du PAM en RPD de Corée, hormis les versements dus aux membres du personnel.

7. L'ampleur des opérations du PAM en RPD de Corée s'est considérablement réduite en 2007. En 2006, le PAM est convenu avec le Gouvernement de la RPD de Corée de mettre en œuvre une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en remplacement des opérations d'urgence à compter de juin 2006 et, fin mai 2007, les ressources comptabilisées par le PAM se montaient à quelque 23 millions de dollars, soit 22 pour cent seulement du budget prévu pour les deux années d'exécution du projet, jusqu'en mars 2008.

8. Selon les arrangements appliqués en RPD de Corée depuis 1996, le Comité national de coordination et le Bureau des services généraux du Gouvernement mettent tous les agents nationaux à la disposition du PAM sur la base de détachements plutôt que de contrats d'emploi, ce qui a considérablement limité la marge de manœuvre du PAM en ce qui concerne la sélection et la nomination des membres du personnel. Cependant, la façon dont le PAM a alloué les responsabilités en matière de gestion a atténué le risque que les agents nationaux mis à sa disposition par le Gouvernement n'exercent une influence indue ou que les agents fournis par le Gouvernement dans le cadre d'accords de partenariats ne gèrent les activités de manière inappropriée ou les gèrent autrement que sous la supervision d'un fonctionnaire du PAM.

9. À la suite de notre nouvel audit, nous formulons six recommandations concernant les points suivants:
- Une attention accrue devrait être accordée aux risques et aux mécanismes de contrôle, et notamment aux résultats des audits;
 - Le matériel fourni aux usines dont les activités sont actuellement suspendues devrait être correctement entretenu;
 - Les responsabilités clés en matière de gestion financière et de gestion des programmes devraient continuer d'être confiées aux agents désignés par le PAM;
 - Des arrangements sûrs et peu coûteux devraient être mis en place pour les paiements en espèces;
 - Le suivi sur le terrain devrait être renforcé de manière à confirmer les livraisons de produits alimentaires; et
 - Des rapports complets devraient être établis à propos des pertes après livraison et de la livraison des expéditions.

CONTEXTE ET PORTÉE DE L'AUDIT

10. Le 25 janvier 2007, le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, M. Warren Sach, a adressé au Président du CCQAB une lettre demandant que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies procède à un examen des opérations menées par les fonds et programmes des Nations Unies en RPD de Corée, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation pour qu'il soit entrepris d'urgence une évaluation externe des activités menées dans le pays par les fonds et programmes des Nations Unies.

11. Dans sa demande, le Secrétaire général de l'Organisation a précisé que l'audit spécial des opérations menées en RPD de Corée concernait l'ensemble du système des Nations Unies et devait porter sur les points suivants:

- Application passée et actuelle des dispositions applicables du Règlement financier et des règles de gestion financière, des cadres d'obligation redditionnelle et des autres directives;
- Opérations en devises;
- Recrutement du personnel;
- Assurance que les ressources dépensées en RPD de Corée parvenaient aux destinataires visés;

- Possibilité d'avoir accès à des fins d'examen aux projets locaux et à leurs résultats; et
- Paiements directs effectués pour des projets entrepris par les autorités nationales.

12. Aux termes de l'Article XII.1 du Règlement général du PAM, les gouvernements bénéficiaires doivent apporter leur collaboration pleine et entière pour permettre au personnel autorisé du PAM de surveiller les opérations. Afin de porter une appréciation sur l'efficacité du suivi, nous nous sommes attachés à déterminer dans quelle mesure le PAM avait librement accès aux bénéficiaires et quelles étaient les procédures de suivi qui étaient appliquées, et ce d'un double point de vue, à savoir obtenir l'assurance que les ressources du PAM parvenaient aux bénéficiaires visés et que le PAM avait accès, à des fins d'examen, aux projets locaux.

13. Certains articles parus dans la presse internationale avaient évoqué d'autres préoccupations concernant les activités des organismes des Nations Unies, notamment les points suivants:

- Paiements en espèces effectués en devises fortes et fausse monnaie des États-Unis détenue par des organismes des Nations Unies (cette question est examinée sous la rubrique des opérations en devises);
- Le fait que des agents désignés par le Gouvernement dirigeaient les activités du système des Nations Unies par le biais des fonctions dont ils étaient investis en matière de gestion financière et de gestion des programmes (question traitée sous la rubrique du recrutement du personnel); et
- Matériel fourni à la RPD de Corée (question traitée dans le contexte de l'application des dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière et des opérations en devises).

14. Conformément aux pouvoirs dont il est investi par l'Article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le CCQAB a, par lettre datée du 9 février 2007, prié le Comité des commissaires aux comptes d'entreprendre en priorité un audit spécial des opérations des organismes des Nations Unies en RPD de Corée et de lui rendre compte de ses conclusions. Dans cette lettre, le CCQAB reconnaissait le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'institution chef de file, mais relevait que le Comité des commissaires aux comptes voudrait peut-être consulter les commissaires aux comptes des autres organismes des Nations Unies. En sa qualité de Président du Comité des commissaires aux comptes, M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes de la France, a répondu à la demande du CCQAB le 22 février 2007, confirmant que le Comité procéderait à l'audit demandé. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté son rapport au CCQAB le 31 mai 2007.

15. Par la suite, le Conseil d'administration du PAM nous a demandé, en application de l'Article 14.6 du Règlement financier, de procéder à un audit externe spécial des opérations du Programme en RPD de Corée. Comme indiqué ci-dessus, cette demande soulignait la nécessité de coordonner notre approche avec celle suivie par nos collègues du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, d'aider à examiner les éventuelles préoccupations liées aux activités du PAM figurant dans les conclusions globales du Comité et

d'éviter de donner l'impression que les opérations du PAM entraînaient des risques plus importants ou devant être réglés de manière plus urgente que ceux qu'avaient identifiés nos collègues lors de leur propre audit.

16. Le présent rapport expose à l'intention du Conseil d'administration du PAM les conclusions de notre audit et notre confirmation des constatations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes, dans la mesure où celles-ci sont pertinentes dans le contexte des opérations menées par le PAM en RPD de Corée. Nous indiquons également, lorsqu'il y a lieu, les résultats de notre analyse des montants dépensés par le PAM afin d'aider le Conseil d'administration à évaluer le contexte dans lequel les préoccupations exprimées à propos d'autres fonds et programmes des Nations Unies intéressent les opérations du PAM.

17. Dans nos rapports au Conseil d'administration, nous avons évoqué un certain nombre de questions et formulé des recommandations à la suite de nos visites sur le terrain, y compris en RPD de Corée. À chaque session du Conseil d'administration, il est rendu compte de la suite donnée à nos recommandations, jusqu'à ce que le Secrétariat considère que celles-ci ont été intégralement appliquées, après quoi nous formulons des observations au sujet des recommandations mises en œuvre. À la suite de la visite que nous avons effectuée pour notre audit en RPD de Corée à la fin de 2005, nous avons exprimé des préoccupations spécifiques sur les points suivants:

- Dans le rapport sur les pertes après livraison que nous avons présenté au Conseil en février 2006, nous avons souligné les défaillances du système de suivi des pertes de produits à la lumière des conclusions retirées lors de nos vérifications en RPD de Corée, et nous avons formulé des recommandations en vue d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports;
- Dans notre rapport financier au Conseil, en juin 2006, nous avons évoqué les questions et soldes en suspens avec le PNUD et recommandé au PAM de rapprocher les comptes interorganisations. Le Comité d'audit du PAM avait appuyé notre demande tendant à ce qu'il soit établi une note d'explication des postes en suspens qui serait incorporée aux états financiers de 2004–2005 avant que nous ne formulions notre opinion d'audit; et
- L'analyse des risques reflétée dans notre programme de travail, tel qu'il a été communiqué au Conseil à sa session de novembre 2006, mentionnait les risques liés au recours à des partenaires d'exécution, la notification des pertes après livraison ainsi que le risque que pouvait représenter pour la réputation du PAM le recours à des tierces parties pour atteindre les objectifs de l'Organisation, ajoutant que nous continuerions d'examiner la qualité des rapports présentés par les partenaires d'exécution.

18. Suite à la demande d'audit spécial formulée par le Conseil d'administration, nous avons mis à jour les conclusions que nous avons formulées à la fin de 2005, en tenant compte de la suite donnée par la direction à notre lettre de recommandations et nous avons poursuivi notre examen, au Siège, pour examiner plus attentivement les préoccupations spécifiques qui avaient été exprimées, en particulier:

- Nous avons revu dans le contexte actuel le précédent rapport de la Division des services de contrôle concernant l'audit interne des opérations du PAM en RPD de Corée (en 1997 et en 2004) et le rapport de notre prédécesseur concernant sa visite d'audit externe, en 1999;
- Examiné les informations et analyses que nous avons demandées au bureau de pays du PAM en RPD de Corée;
- Analysé les registres du système WINGS et la base de données concernant les projets;
- Analysé les données relatives aux fournisseurs;
- Discuté des questions à résoudre avec les services chargés des opérations du PAM;
- Examiné le mémorandum d'accord conclu en mai 2007 entre le PAM et le PNUD; et
- Analysé la Lettre d'accord et les arrangements entre le PAM et le Gouvernement de la RPD de Corée concernant les activités en cours.

19. Le présent rapport expose les conclusions et recommandations auxquelles nous sommes parvenus concernant les principaux domaines ayant suscité des préoccupations, à savoir:

- Cadre d'obligation redditionnelle;
- Respect des dispositions applicables du Règlement financier et des règles de gestion financière;
- Recrutement du personnel;
- Opérations en devises;
- Accès aux bénéficiaires et procédures de suivi; et
- Paiements directs pour des projets entrepris par les autorités nationales.

CADRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

20. Aux termes de l'Article 3.1 du Règlement financier du PAM, le Directeur exécutif est pleinement responsable devant le Conseil d'administration de la gestion financière des activités du PAM et il lui en rend compte. La supervision par le Conseil d'administration de cette activité de gestion est facilitée par les rapports que le Secrétariat soumet au Conseil et est complétée, au plan interne, par la Division des services de contrôle et le Comité d'audit. La supervision externe est assurée par le Commissaire aux comptes, conformément à l'Article XIV du Règlement financier.

21. La Division des services de contrôle a réalisé des audits internes du bureau de pays du PAM en RPD de Corée en 1997 et en 2004. Les buts de l'audit entrepris en 2004 étaient d'examiner le respect par le bureau de pays des règles, règlements et directives formelles du PAM; de passer en revue les mécanismes de contrôle interne et la régularité des opérations; de vérifier si les états comptables étaient complets et exacts; d'examiner les procédures suivies pour sauvegarder les avoirs du PAM et garantir une utilisation économique et efficiente des ressources. Dans le présent rapport, nous nous référons, lorsqu'il y a lieu, aux conclusions de ces visites et en particulier aux observations formulées et aux mesures adoptées par la suite par le Secrétariat, mais l'audit interne a débouché sur 62 recommandations, dont 9 étaient jugées importantes par rapport aux constatations, parmi lesquelles:

- Le bureau de pays opérait dans un environnement contraignant qui n'était pas propice à une administration efficace et efficiente de ses opérations.
- L'interdiction par le Gouvernement de visites de suivi inopinées et la difficulté qu'il y avait à obtenir des informations empêchaient le PAM d'obtenir l'assurance que les produits alimentaires étaient utilisés comme il convient.
- Les mécanismes de contrôle interne en matière d'achats étaient défectueux.
- Les informations et la documentation disponibles étaient insuffisantes pour procéder à une présélection des fournisseurs et il n'y avait pas d'examen périodique des prestations des fournisseurs.
- Des pièces justificatives et informations factuelles faisaient défaut en ce qui concerne les arrangements de partage des coûts avec le PNUD.

22. Dans le cadre de notre programme ordinaire de visites sur le terrain des bureaux de pays et des bureaux régionaux du PAM, nous avons rendu visite au bureau du PAM en RPD de Corée en septembre 2005 et avons présenté une lettre de recommandations au Secrétariat au sujet des opérations menées par le Programme dans le pays. Ces visites entrent dans le cadre de nos vérifications biennales des états financiers et donnent lieu à des lettres de recommandations, c'est-à-dire des rapports à la direction. Ces rapports sont également communiqués au Comité d'audit. Nous rendons compte séparément de nos vérifications au Conseil d'administration au moyen de rapports thématiques sur différents aspects de la gestion et, en fin d'exercice, sur les résultats de notre programme de travail en général.

23. Lors de nos visites des bureaux de pays, nous passons en revue les risques liés aux activités décentralisées menées par le PAM dans différentes régions du monde, en particulier du point de vue de la supervision de la gestion financière et du respect des dispositions applicables du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Nous procédons avant chaque visite à une évaluation des risques qui vise, pour des raisons d'économie et d'efficacité, à centrer l'audit sur les domaines qui peuvent présenter des risques plus sérieux, notamment au moyen d'un examen de l'environnement opérationnel et des rapports d'audit précédents, de discussions avec les responsables de la gestion financière et des opérations des

bureaux régionaux et du Siège et d'un examen analytique des opérations afférentes aux projets réalisés dans le pays considéré.

24. Lors de notre visite, nous avons déterminé les domaines à risque identifiés lors des précédentes visites d'audit du PAM, à savoir la supervision de la gestion financière, le respect des règlements applicables, les restrictions imposées en ce qui concerne le suivi des livraisons de produits alimentaires, le recrutement du personnel et les paiements effectués à d'autres organismes des Nations Unies ou à des ministères du Gouvernement. Dans notre rapport à la direction, nous avons formulé 16 recommandations, dont 14 méritaient de recevoir une priorité élevée ou moyenne, concernant par exemple:

- Le classement inapproprié des activités.
- Les procédures qui affectaient la fiabilité et l'intégrité du suivi des distributions de produits alimentaires.
- L'insuffisance des mécanismes de suivi et, dans ce contexte, l'existence de pertes de produits après livraison qui n'avaient pas été signalées ou qui ne l'avaient été que de façon incomplète.
- Des imputations incorrectes au système comptable WINGS du PAM.
- L'absence de vérification périodique des stocks d'articles non consommables.
- La non-facturation au moment opportun des services fournis.
- L'absence de rapprochement des opérations et des soldes avec le PNUD.
- L'absence d'arrangements contractuels appropriés concernant le partage des coûts avec le PNUD.
- L'existence de soldes dus depuis longtemps au titre d'avances aux fournisseurs et au personnel.

25. Dans une structure décentralisée, l'efficacité de la supervision de la gestion par le Siège représente un élément clé du système de contrôles financiers internes. Comme, en 2006, le PAM a eu le bénéfice d'audits aussi bien internes qu'externes des opérations menées en RPD de Corée, et pour éviter de prêter inutilement le flanc aux types de préoccupations soulevées par le CCQAB et d'autres, il importe pour la direction de veiller à ce que des mesures appropriées soient adoptées pour donner suite aux recommandations issues des audits. Dans une structure organisationnelle décentralisée, il importe tout particulièrement que les conclusions de l'audit soient utilisées efficacement pour éclairer les évaluations ou les réévaluations des risques ainsi que des pratiques et des procédures opérationnelles.

Recommandation 1: Nous recommandons au Secrétariat de veiller:

- **À ce qu'il soit donné suite en temps voulu et de façon adéquate aux recommandations issues des audits internes et externes; et**
- **À ce que les risques liés aux opérations des bureaux de pays fassent l'objet d'une évaluation rigoureuse.**

RESPECT DES DISPOSITIONS APPLICABLES DU RÈGLEMENT FINANCIER ET DES RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE

Achats

26. Le contrôle exercé par la direction sur les achats effectués en RPD de Corée consiste à s'assurer que les règles et procédures standard du PAM en matière d'achats sont respectées.

27. En 2004, c'est en RPD de Corée qu'ont été effectués les achats les plus importants en termes de valeur globale pour toute la région de l'Asie. Les fournisseurs locaux ont remis leurs offres de prix au PAM en mains propres ou les lui ont adressées par la poste, tandis que les fournisseurs de l'étranger, principalement chinois, l'ont fait par télécopie. Dans un rapport d'audit interne publié en juillet 2004, la Division des services de contrôle du PAM (audit interne) a appelé l'attention sur l'absence de procédures de nature à garantir la confidentialité des télécopies, de commission chargée de l'ouverture des plis et d'évaluation périodique des performances des fournisseurs. Dans ledit rapport, il était également relevé que les raisons pour lesquelles certains fournisseurs avaient été rejetés pour des motifs financiers n'étaient pas documentées comme il convient. À la suite de cet audit, le bureau de pays a confirmé que des procédures visant à garantir le caractère confidentiel des soumissions envoyées par télécopie avaient été mises en place, que l'évaluation des performances des fournisseurs avait été renforcée et que les raisons pour lesquelles des fournisseurs étaient rejetés pour des motifs financiers étaient désormais mieux documentées.

28. Lors de notre dernier examen de la liste des fournisseurs utilisés en RPD de Corée, qui en comprenait 232, nous avons confirmé que 130 d'entre eux étaient basés dans le pays et 68 en Chine. D'une manière générale, les achats les plus importants d'articles non alimentaires avaient été effectués par l'entremise du bureau de liaison à Beijing. Le Secrétariat a confirmé que les achats locaux faisaient l'objet d'appels d'offres, et que les achats d'une valeur supérieure au plafond d'utilisation de la petite caisse, c'est-à-dire 50 euros (ou 67 dollars des États-Unis), étaient effectués et payés sur la base de commandes.

Nature des activités menées dans le cadre du programme

29. Les dispositions applicables du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PAM ainsi que des autorisations accordées au Secrétariat en matière de financement varient selon la nature des activités. Il importe par conséquent, si l'on veut que les règles appropriées soient respectées, que les activités et programmes soient classés et identifiés de façon exacte et cohérente.

30. Lorsque nous nous sommes rendus en RPD de Corée, en 2005, nous avons constaté lors de notre audit que le bureau de pays imputait les activités à une opération d'urgence (10141.3) alors même que le programme entrepris répondait de plus près à la définition d'une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) ou d'une activité de développement. C'est ainsi par exemple que, sur les 491 741 tonnes de vivres qu'il était prévu de distribuer en 2005, 127 920 tonnes (26 pour cent) devaient être distribuées à des organisations généralement associées aux projets d'alimentation d'urgence, c'est-à-dire aux orphelinats et aux organisations qui fournissent une assistance aux personnes âgées et aux pauvres en milieu urbain. Le solde, c'est-à-dire 363 821 tonnes (74 pour cent), devait être distribué à des organisations recevant habituellement un appui dans le cadre d'IPSR, comme les écoles ou les jardins d'enfants.

31. En outre, depuis 1999, le PAM avait appuyé l'ouverture de 19 usines locales de fabrication de produits alimentaires dans différentes régions du pays, activité plus proche d'une activité de développement que d'une opération d'urgence. Une fabrique d'État que nous avons visitée à Pyongyang en 2005 produisait pour le compte du PAM les biscuits devant être distribués aux bénéficiaires, tandis que le PAM, indépendamment des ingrédients nécessaires à leur fabrication, fournissait les matériaux d'emballage des biscuits et les pièces détachées requises pour la réparation des machines. En mai 2007, seules sept de ces usines étaient encore en activité par suite de la réduction de l'appui disponible dans le cadre de la nouvelle IPSR. Le PAM demeurait propriétaire du matériel fourni aux fabriques désormais oisives et, conformément aux accords en vigueur, était autorisé à faire une tournée des fabriques tous les deux mois.

32. Le Secrétariat a confirmé que la définition de la nature des activités constituait un problème sérieux depuis plusieurs années. En 2000 déjà, les négociations menées avec le Gouvernement et les donateurs concernant la mise en œuvre d'une IPSR s'étaient soldées par un échec, et une opération d'urgence était restée le cadre privilégié pour fournir une aide alimentaire aux bénéficiaires. À la suite de notre visite, le Conseil d'administration du PAM a approuvé², en février 2006, l'IPSR 10488.0, d'une durée de deux ans (2006–2007), approbation confirmée par la suite par la signature, le 10 mai 2006, d'une Lettre d'accord entre le PAM et le Gouvernement de la RPD de Corée.

33. En 2007, après que les derniers fonctionnaires du PNUD eurent quitté la RPD de Corée suite à la suspension des activités du Programme, le PAM a été chargé d'assurer la garde des avoirs du PNUD conformément à un mémorandum d'accord conclu entre celui-ci et le PAM. Aux termes de ce mémorandum, le PAM devait se rendre périodiquement dans les locaux du PNUD et informer celui-ci de l'état des avoirs qui s'y trouvaient, et, d'une manière générale, sauvegarder les intérêts du PNUD. Il était convenu que le PNUD

² 2006/EB.1/16.

paierait pour ces services, indépendamment du recouvrement des coûts directs, une commission de gestion de 4 pour cent.

34. En ce qui concerne les aspects susmentionnés, le financement et la nature des programmes menés par le PAM en RPD de Corée ont été identifiés et approuvés par le Conseil d'administration lors de ses différentes sessions conformément aux dispositions du Règlement financier.

Recommandation 2: Nous félicitons le Secrétariat d'avoir éclairci la nature des opérations menées en RPD de Corée, et nous l'encourageons à veiller à ce que le matériel livré aux usines actuellement oisives soit entretenu efficacement. Lorsqu'il apparaît peu probable que des usines oisives soient rouvertes, le PAM devrait récupérer son matériel de manière économique et efficace ou le transférer à son partenaire gouvernemental à la fin du programme, conformément aux Règles de gestion financière, en vue d'éviter tout risque imprévu pour le PAM.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL

35. Selon les arrangements appliqués en RPD de Corée depuis 1996, le Comité national de coordination et le Bureau des services généraux du Gouvernement mettent tous les agents nationaux à la disposition du PAM (et d'autres organismes des Nations Unies) sur la base de détachements plutôt que de contrats d'emploi. Depuis la conclusion du dernier accord de projet, en 2006, lorsqu'un poste d'administrateur national devient vacant, le Gouvernement présente au PAM deux ou plusieurs candidats pour que celui-ci ait une entrevue avec eux. Les agents nationaux mis à la disposition du PAM par le Gouvernement paraissent avoir une formation et une expérience correspondant aux buts visés par le projet, qui sont d'appuyer la durabilité des disponibilités alimentaires et de réduire progressivement l'aide alimentaire, mais cette procédure n'en limite pas moins la marge de manœuvre du PAM concernant la sélection et la nomination des membres du personnel.

36. Simultanément, nous avons obtenu une assurance raisonnable que le Secrétariat avait mis en place un mécanisme de contrôle approprié pour gérer ces détachements. Certains des agents détachés étaient chargés de responsabilités en matière de comptabilité financière, mais notre examen a confirmé que:

- Seuls des fonctionnaires du PAM recrutés sur le plan international étaient investis de pouvoirs d'autorisation finale ou pouvaient faire fonction d'agent certificateur; et
- Les agents nationaux n'avaient pas accès au logiciel comptable du système WINGS, introduit en RPD de Corée en 2002.

37. Nous avons examiné les dépenses afférentes aux services du personnel fourni par le Gouvernement pendant la période de sept ans qui s'est écoulée entre 2000 et 2007. L'on trouvera à l'annexe 3 du présent rapport une analyse des paiements effectués chaque année au Gouvernement et directement aux agents détachés, qui représentent au total un montant de 3,5 millions de dollars, dont il ressort que:

- Le montant total des paiements effectués à des organismes gouvernementaux au titre des services du personnel local s'est élevé à 850 331 dollars; et
- Le montant des paiements directs effectués aux agents détachés s'est chiffré à 2,7 millions de dollars, dont 1,8 million de dollars au titre des frais de voyage locaux, y compris les indemnités de subsistance.

38. En 1999, le rapport d'audit externe présenté par notre prédécesseur à la suite de sa visite en RPD de Corée avait fait apparaître des retards de plus de trois mois dans le recrutement du personnel international de base. Le rapport soulignait la nécessité pour le Secrétariat de veiller à ce qu'aucun poste dont le titulaire était chargé de responsabilités de gestion et de responsabilités en matière financière ne demeure vacant. Depuis la présentation dudit rapport, nous n'avons constaté aucun retard significatif dans l'affectation aux postes vacants de fonctionnaires chargés de responsabilités de gestion et de responsabilités en matière financière. En mai 2004, 47 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 70 agents locaux étaient en poste. En avril 2007, le bureau de pays employait 10 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 3 fonctionnaires ayant un statut international mais recrutés localement.

39. Au début de juin 2007, les autorités de la RPD de Corée ont informé le PAM que celui-ci devrait, à partir de juillet 2007, cesser d'employer des fonctionnaires ayant un statut international mais recrutés localement. Les fonctionnaires en question travaillaient habituellement dans les services des finances et de l'administration, sous la supervision du fonctionnaire chargé des finances. Lors de notre examen, le bureau de pays discutait avec les autorités de la possibilité de maintenir en service au moins les fonctionnaires dont le conjoint travaillait pour d'autres organismes des Nations Unies présents en RPD de Corée. Le PAM nous a informés que le Gouvernement avait décidé de l'autoriser à employer sur la base de contrats de louage de services des fonctionnaires qualifiés recrutés localement qui étaient les conjoints de fonctionnaires travaillant pour d'autres organismes des Nations Unies.

Stratégie de retrait

40. Dans notre lettre de recommandations de 2005, nous avons invité le Secrétariat à élaborer une stratégie de retrait progressif de l'assistance pour veiller à ce que le financement nécessaire soit disponible et qu'un accord approprié soit conclu avec les divers partenaires. L'actuel programme envisage un horizon temporel de cinq à dix ans, période pendant laquelle le Gouvernement continuerait d'appliquer des mesures pour renforcer la sécurité alimentaire tout en continuant d'avoir besoin d'importations commerciales et d'une assistance. Selon les circonstances, le programme envisage une réduction progressive du volume de l'aide alimentaire fournie pour couvrir les besoins immédiats ainsi que la mise en œuvre d'activités de développement à plus longue échéance visant à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement.

Recommandation 3: Nous recommandons que le Secrétariat continue de confier la responsabilité de la gestion de toutes les opérations financières et de tous les programmes à des fonctionnaires recrutés sur le plan international et, dans toute la mesure possible, de limiter l'accès des agents qu'il a recrutés localement au système comptable.

OPÉRATIONS EN DEVISES

41. Les paiements en devises faits à des membres du personnel ou à des ministères constituent un aspect normal des activités menées par les bureaux de pays du PAM que nous avons visités. Le taux de change auquel sont comptabilisées les opérations dans les écritures est publié chaque mois par l'Organisation des Nations Unies, et les gains ou pertes de change éventuels sont passés en comptabilité.

42. Nous avons constaté lors de notre examen qu'entre le 31 mai 2005 et le 1^{er} juin 2006, le bureau de pays avait procédé à 1 853 paiements en espèces représentant 950 406 euros (1,14 million de dollars). Le Secrétariat nous a informés qu'il avait été viré en RPD de Corée en 2006 2 millions d'euros (environ 2,5 millions de dollars), dont 1,7 million d'euros (2,1 millions de dollars) avaient été dépensés. Sur ce chiffre, 1,3 million d'euros (1,6 million de dollars) correspondait au versement de l'allocation-carburant au Gouvernement en vue de rendre possible le transport des produits alimentaires.

43. Nous avons confirmé que, pour réduire l'étendue des paiements en espèces, le bureau de pays avait cessé de procéder à des paiements en espèces en euros à partir de juin 2006, ces paiements étant remplacés depuis lors par des chèques pouvant être encaissés par l'entremise du système bancaire. Le PAM tient en RPD de Corée deux comptes bancaires libellés l'un en won de RPD de Corée et l'autre en euros, dont le solde combiné représentait l'équivalent de 6 640 dollars à la fin de 2006. Un compte de petite caisse où est détenu un montant de 750 euros (environ 1 024 dollars) est géré par un fonctionnaire des finances recruté sur le plan international, le montant des paiements ne pouvant dépasser 50 euros (68 dollars) par opération.

44. Nous avons confirmé que, depuis 2002, date à laquelle il a été convenu avec le Gouvernement qu'à l'avenir, les monnaies de compte utilisées pour les opérations seraient l'euro et le won, il n'est plus détenu aucun montant ni procédé à aucun paiement en dollars des États-Unis. À compter de février 2007, le bureau de pays a cessé de payer les fournisseurs locaux en euros, ceux-ci étant désormais réglés en won convertibles. Depuis mai 2007, les paiements effectués aux ministères du Gouvernement au titre du transport interne des produits alimentaires sont également effectués en won convertibles plutôt qu'en euros.

45. La réduction des paiements en espèces, l'introduction d'un système de paiement par l'entremise des banques et l'utilisation du won convertible pour le paiement des fournisseurs ont à notre avis atténué le risque d'irrégularités dans les opérations en devises. Il ressort de notre examen des autres paiements en devises ou transferts d'articles de valeur effectués au Gouvernement ou pour son compte que:

- En 2006, le PAM avait financé un voyage d'études d'une délégation de la RPD de Corée composée de cinq membres à un coût de 17 000 euros (environ 23 120 dollars), ce voyage faisant partie d'une activité de développement;
- La valeur du matériel fourni au Gouvernement entre 2000 et 2007 dépassait 560 000 dollars, chiffre ventilé année par année à l'annexe 3 du présent rapport.

46. La pratique usuelle suivie pour la cession du matériel à la fin d'un projet du PAM consiste à en transférer la propriété au partenaire gouvernemental. Notre examen des procédures appliquées en matière de transfert de matériel a confirmé que le Comité local de contrôle du matériel s'était réuni périodiquement depuis 1998. Le Comité a pour mission de donner des avis au Directeur de pays concernant la conformité avec les procédures, règles et règlements pertinents des propositions relatives à la cession et au transfert du matériel. Nous avons constaté, à la suite de notre examen de la documentation concernant le transfert d'un camion d'une valeur de 39 721 dollars au Comité de reconstruction constitué après les inondations, en 2004, que ce transfert avait été effectivement autorisé par le Comité local de contrôle du matériel et supervisé par la direction.

Recommandation 4: Nous encourageons le Secrétariat à réduire au minimum le risque de pertes de change en continuant de veiller à ce que les paiements soient effectués dans la monnaie offrant le meilleur rapport coût-efficacité, à ce que les paiements en espèces soient réduits au minimum et à ce que les taux de change convenus avec les fournisseurs locaux ou les ministères du Gouvernement soient les taux de change publiés chaque mois par l'Organisation des Nations Unies.

ACCÈS AUX BÉNÉFICIAIRES ET PROCÉDURES DE SUIVI

47. En 2005, nous sommes parvenus à la conclusion que le système de suivi était défaillant en raison des restrictions que les autorités de la RPD de Corée imposaient au PAM en ce qui concerne l'accès aux bénéficiaires. Lorsque, dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les procédures de suivi des produits alimentaires appliquées par un bureau auxiliaire en deux occasions différentes, nous avons relevé un certain nombre d'éléments qui affectent la fiabilité et l'intégrité des activités de suivi:

- Le Gouvernement de la RPD de Corée exigeait d'être informé à l'avance des visites de suivi des distributions de produits alimentaires;
- Les surveillants du PAM n'avaient pas librement accès aux opérations sur le terrain, ce qui limitait l'assurance qu'ils pouvaient obtenir quant au type de bénéficiaires et aux quantités de produits alimentaires consommés; et

- Les entrevues étaient menées par des agents du PAM ne parlant pas coréen, par l'entremise d'un interprète et en présence de représentants du Gouvernement.

48. Le Secrétariat a confirmé que les restrictions imposées à l'accès aux bénéficiaires et au suivi constituaient un problème chronique depuis plusieurs années. L'impossibilité pour le PAM de procéder à un suivi indépendant l'empêchait d'obtenir l'assurance requise que les produits alimentaires étaient distribués aux bénéficiaires visés. Le Secrétariat n'a cessé d'insister auprès des autorités sur la nécessité pour le PAM d'avoir plus largement accès aux bénéficiaires et a rendu compte de ces restrictions dans les rapports normalisés sur les projets et dans les plans de projets. Par exemple:

- Nous avons examiné la correspondance échangée entre le Directeur exécutif du PAM et les représentants du Gouvernement de la RPD de Corée entre 1997 et 2004, dans laquelle le Directeur exécutif exprimait sa préoccupation devant l'impossibilité pour le PAM d'avoir librement accès aux bénéficiaires et demandait qu'il lui soit communiqué une liste des institutions bénéficiaires pour pouvoir rendre compte plus facilement des résultats, de manière complète et exacte. Nos prédécesseurs avaient recommandé la communication de telles listes à la suite de leur visite d'audit, en 1999.
- Il était relevé dans le rapport normalisé sur les projets communiqué aux membres du Conseil d'administration en 1997³ que les visites sur le terrain devaient être préalablement approuvées par le Gouvernement et étaient à l'occasion retardées ou interdites.
- En 2005, le PAM avait réussi à avoir un peu plus facilement accès aux bénéficiaires en RPD de Corée et avait obtenu l'autorisation de rendre visite de manière impromptue aux participants aux activités Vivres contre travail. Le rapport de 2005, cependant, n'en soulignait pas moins la difficulté qu'il y avait à mesurer les progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats en raison des restrictions imposées par le Gouvernement en matière d'enquêtes ou de suivi.
- En septembre 2005, les autorités gouvernementales ont exigé que le nombre de visites de suivi soit réduit, en partie en raison d'une diminution du financement. Le PAM a ramené de 20 à 15 le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international pour mener à bien les opérations de suivi, assistés par 15 agents nationaux.
- Dans le descriptif de projet approuvé par le Conseil d'administration en février 2006⁴, il était expliqué que le Gouvernement avait fait savoir que les activités de suivi seraient considérablement réduites, principalement pour ce qui était de la fréquence des visites autorisées, lesquelles ne seraient plus que trimestrielles à l'avenir. Le PAM envisageait d'améliorer les conditions applicables à ses opérations dans le contexte de l'IPSR 10488.0 ainsi que de vérifier que son assistance était utilisée comme il convient.

³ Rapport de 1996 sur le projet 5710.0 et rapport de 2005 sur le projet 10141.3.

⁴ WFP/EB.1/2006/8/3.

49. Il ressort de notre analyse des conditions dans lesquelles a opéré le PAM depuis la mise en œuvre de l'IPSR 10488.0 en juin 2006 qu'il a procédé à 468 visites de suivi, soit en moyenne 58 par mois. Aux termes de l'article V de la Lettre d'accord entre la RPD de Corée et le PAM, le Gouvernement est convenu que les fonctionnaires du PAM pourraient se rendre en tout lieu où étaient distribués des produits alimentaires du PAM. Le bureau du PAM en RPD de Corée a obtenu l'accord des autorités de ramener d'un mois à deux semaines le préavis requis pour les visites de suivi. Nous avons néanmoins constaté qu'en 2007, le bureau de pays n'avait pu réaliser qu'une visite par trimestre dans chaque district et trois pendant toute la durée de chaque programme aux fins d'évaluation.

Recommandation 5: Nous recommandons que le PAM revoie d'un œil critique la fiabilité des statistiques relatives au suivi des distributions de produits alimentaires et continue d'essayer d'élargir les accords relatifs au suivi sur le terrain pour pouvoir dans toute la mesure possible avoir librement accès aux sites de distribution, avec des interprètes fournis par le PAM.

PAIEMENTS DIRECTS POUR DES PROJETS EXÉCUTÉS PAR LES AUTORITÉS NATIONALES

50. Les principaux partenaires d'exécution responsables de la distribution de produits alimentaires aux bénéficiaires par l'entremise de l'ensemble du système de distribution publique du pays sont les Ministères de l'administration de l'alimentation et du commerce de la RPD de Corée. Le ministère prend possession des produits achetés par le PAM lors de leur arrivée par cargo ou par chemin de fer et se charge du transport interne, de l'entreposage et de la manutention.

51. Le PAM rembourse une partie des frais de transport sur la base d'un taux forfaitaire de 8 dollars la tonne, sous forme d'allocation-carburant, dont 50 pour cent est payable dès déchargement des produits et 50 pour cent lors de leur livraison conformément à un plan de distribution préalablement convenu. Nous n'avons pas pu confirmer le calcul initial de 8 dollars la tonne, qui est demeuré inchangé depuis avant 1997. Il ressort de notre examen des dépenses allouées aux projets entre 2001 et 2006 que l'allocation-carburant a constitué l'essentiel des paiements effectués à des organismes de contrepartie du Gouvernement, représentant un montant de quelque 20 millions de dollars.

52. Le principal instrument de contrôle utilisé par la direction en ce qui concerne la livraison et le paiement est la réception des bordereaux d'expédition qui accompagnent la livraison des produits au niveau du pays. Le PAM peut ainsi rassembler des informations sur les arrivées de produits alimentaires aux points d'entrée et rendre compte des livraisons effectuées au niveau du pays. En 2004, la Division des services de contrôle du PAM a signalé que les bordereaux d'expédition reflétaient les livraisons effectuées jusqu'à l'entrepôt à partir duquel les produits alimentaires devaient être distribués aux bénéficiaires et qu'à l'entrepôt, c'était parfois la même personne qui signait à titre de livreur et à titre de destinataire.

53. Pour obtenir l'assurance que les produits alimentaires étaient transportés conformément aux objectifs convenus, nous avons examiné la Lettre d'accord concernant le projet établie en mai 2006 entre le Gouvernement et le PAM. L'article II de ladite lettre confirme qu'aucun paiement ne doit être effectué au titre des dépenses de carburant lorsque le PAM n'a pas été autorisé à accéder aux entrepôts ou lorsque les bordereaux d'expédition jusqu'aux entrepôts n'ont pas été remplis correctement. L'annexe 2 à ladite Lettre d'accord renforce ces conditions de paiement en stipulant que l'allocation-carburant ne sera pas payée pour un transport jusqu'à des localités auxquelles le PAM s'est par la suite vu refuser l'accès.

54. Les pertes doivent être consignées dans les bordereaux d'expédition par les agents du Gouvernement. Il ressort néanmoins des visites périodiques de suivi réalisées par le PAM que le personnel des organismes gouvernementaux de contrepartie ne l'avait pas fait. Pour remédier à cette défaillance du système de contrôle, le bureau de pays a organisé en 2005 et en 2006 à l'intention du personnel des organismes de contrepartie une formation aux procédures à appliquer pour consigner et comptabiliser les pertes de produits alimentaires. Le bureau de pays poursuit ses efforts en vue de renforcer la supervision des livraisons de produits au moyen de programmes de formation et de discussions avec les ministères compétents.

Recommandation 6: Nous encourageons le Secrétariat à veiller à ce qu'il soit rendu compte des pertes après livraison de manière exacte et à ce qu'il soit obtenu une assurance raisonnable concernant la livraison des expéditions de produits.

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

55. Nous avons examiné le rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU publié par le Premier Président de la Cour des comptes de la France, le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud et le Président de la Commission d'audit des Philippines. Ce rapport portait sur les opérations menées en RDP de Corée entre 2002 et 2006 par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

56. Le Comité des commissaires aux comptes a centré son attention sur le contrôle exercé par la direction concernant le recrutement du personnel, les opérations en devises et l'accès aux projets à des fins de suivi, en complétant son examen par la collecte et l'analyse de pièces justificatives, de rapports et de documents d'information, des entrevues avec des membres du personnel et la vérification des constatations précédemment établies par les services de vérification interne.

57. Le Comité des commissaires aux comptes a signalé que les organismes des Nations Unies n'avaient pas tous respecté les instructions et procédures établies en ce qui concerne le recrutement local de personnel par l'entremise d'organismes du Gouvernement de la RPD de Corée et les paiements locaux en devises. Tous les agents locaux étaient détachés par le Gouvernement de la RPD de Corée et sélectionnés, proposés et désignés par le Gouvernement et rémunérés par l'entremise de celui-ci. Le PNUD avait effectué certains paiements en devises aux fournisseurs locaux et aux agents recrutés sur le plan local, contrairement à l'Accord de base type conclu avec le Gouvernement le 8 novembre 1979 et aux instructions pertinentes, et le Comité des commissaires aux comptes a souligné que les dispositions des règles et règlements en vigueur n'étaient pas suffisamment détaillées. Le Comité des commissaires aux comptes a confirmé en outre qu'alors même qu'il y avait eu des visites de suivi des projets, elles avaient été effectuées sous la supervision des autorités de la RPD de Corée dans tous les cas examinés sauf un.

58. Le Comité des commissaires aux comptes est parvenu à la conclusion qu'il avait analysé les questions que le CCQAB l'avait prié d'examiner et avait formulé ses constatations et conclusions à ce sujet, de sorte qu'il n'a pas suggéré d'entreprendre d'autres activités d'audit.

JOHN BOURN
Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni
COMMISSAIRE AUX COMPTES

27 juillet 2007

ANNEXE 1

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ROME, 19-21 FÉVRIER 2007
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2007/6-E

AUDIT EXTERNE DES FONDS ET PROGRAMMES DES NATIONS UNIES PRÉSENTS EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

WFP/EB.1/2007/6-E

INTRODUCTION

1. En réponse aux questions suscitées par les opérations des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, le Secrétaire général a proposé que les fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays fassent l'objet d'un audit externe. Le présent document décrit brièvement quelles seraient les implications de la proposition du Secrétaire général pour le Programme alimentaire mondial (PAM).

RAPPEL

2. Le PAM mène des opérations d'aide alimentaire en République populaire démocratique de Corée depuis 1995. Une nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR 10488.0) d'une durée de deux ans (2006–2007) a été approuvée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 (2006/EB.1/16). L'IPSR a débuté en juin 2006 suite à la signature d'une lettre d'entente entre le PAM et la République populaire démocratique de Corée, le 10 mai 2006. Le Conseil a été tenu informé de l'avancement de l'opération à ses sessions de juin et de novembre 2006. Le Commissaire aux comptes du PAM a procédé à un audit des opérations menées en République populaire démocratique de Corée en 1999 et en 2005.

PROPOSITION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3. Choisisant de recourir aux procédures en vigueur au sein du système des Nations Unies, le Secrétaire général a prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article VII du Règlement financier et règles de gestion financière, de demander au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies de procéder à un examen spécifique des opérations menées par tous les organismes des Nations Unies relevant du mandat du Comité, sans exception, y compris les fonds et programmes. L'objet de cet examen est de vérifier que les règlements financiers et règles de gestion financière en vigueur, les cadres relatifs à l'obligation redditionnelle et d'autres directives sont et ont été respectés, et de s'assurer que les fonds dépensés en République populaire démocratique de Corée sont parvenus aux destinataires prévus. L'audit portera sur les transactions en devises étrangères, le recrutement du personnel, l'accès aux sites pour examiner les projets et leurs résultats et les paiements directs au profit des projets exécutés par les autorités nationales. Il est proposé que l'audit couvre la période comprise entre 1998 et aujourd'hui et que l'examen du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies soit effectué dans un délai de 90 jours.
4. Après avoir examiné la proposition du Secrétaire général, le CCQAB a demandé au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies de procéder, à titre prioritaire, à un audit spécial des opérations menées par les organisations des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, y compris les fonds et programmes des Nations Unies qui relèvent du mandat du Comité, et de lui faire connaître ses conclusions. Reconnaissant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comme institution chef de file en République populaire démocratique de Corée, le CCQAB a suggéré que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies ait la possibilité de consulter les commissaires aux comptes des autres organismes des Nations Unies.

RÈGLEMENT FINANCIER DU PAM

5. Le PAM ne relève pas du mandat du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Actuellement, son Commissaire aux comptes est Sir John Bourne, Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni. En vertu de l'Article 14.5 du Règlement financier du PAM, "le Commissaire aux comptes est complètement indépendant et il est seul responsable de la conduite du travail de vérification". L'Article 14.6 prévoit que "le Conseil peut demander au Commissaire aux comptes de procéder à des examens spécifiques et d'établir des rapports distincts à ce sujet".

CONCLUSION

6. Le PAM est l'un des principaux fonds et programmes des Nations Unies présent en République populaire démocratique de Corée. La demande que le Secrétaire général vient d'adresser au CCQAB ne prévoit pas un audit des opérations du PAM puisque le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies n'est pas mandaté pour les vérifier. Cependant, lors de déclarations publiques, le Secrétaire général a dit qu'il tenait à une évaluation à l'échelle du système tout entier. Le Commissaire aux comptes du PAM peut procéder à un tel examen, soit de son propre chef en amendant son programme de travail, soit à la demande du Conseil d'administration conformément à l'Article 14.6 du Règlement financier.

2007/EB.1/8 Audit externe des fonds et programmes des Nations Unies présents en République populaire démocratique de Corée

Prenant note de la proposition du Secrétaire général, le Conseil a décidé de demander au Commissaire aux comptes du PAM d'effectuer, à titre prioritaire, un audit spécial des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée et de lui faire connaître ses conclusions. Le Commissaire aux comptes du PAM souhaiterait peut-être travailler en consultation et en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies qui procèderait, selon toute vraisemblance, à un audit spécial des organisations des Nations Unies présentes en République populaire démocratique de Corée, y compris des fonds et programmes relevant de son mandat.

21 février 2007

ANNEXE 2

M. James Melanson
Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire
mondial
Ambassade du Canada
Via Zara 30
00198 Rome
ITALIE

JBB/1255/07

Le 29 mars 2007

Demande du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial tendant à ce qu'il soit effectué un audit externe spécial des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée

J'ai l'honneur de me référer à la demande du Conseil d'administration tendant à ce que le Commissaire aux comptes procède en priorité à un audit spécial des opérations menées par le PAM en République populaire démocratique de Corée et rende compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

Comme M. Graham Miller vous l'a fait savoir, ainsi qu'au Conseil d'administration, lors de la séance tenue par le Conseil le 21 février, c'est avec plaisir que nous réaliserons l'audit spécial demandé, conformément aux Articles 14.6 et 14.5 du Règlement financier, comme indiqué dans le document présenté au Conseil d'administration sous la cote WFP/EB.1/2007/6-E, en date du 19 février 2007 et dans la décision du Conseil en date du 21 février 2007. Il s'agira d'un audit spécial qui viendra s'ajouter aux autres activités prévues par notre programme de travail pour 2006-2007. Nous coordonnerons nos vérifications avec celles entreprises par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, et nous rendrons compte de l'avancement ou des résultats de cet audit au Conseil d'administration à sa session de juin 2007.

JOHN BOURN
Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE 3

Analyse des paiements et des transferts d'articles de valeur effectués par le PAM au Gouvernement de la RPD de Corée et aux agents locaux, janvier 2000 – avril 2007

| Dollars É.-U. | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Janvier-avril 2007 | Total par poste de dépenses |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|-----------------------------|
| Paiements au Gouvernement au titre des services du personnel local | 89 456 | 90 809 | 103 285 | 115 912 | 180 949 | 167 946 | 79 779 | 22 198 | 850 331 |
| Paiements directs aux membres du personnel local | | | | | | | | | |
| Allocation-repas | 31 846 | 32 517 | 43 521 | 44 212 | 45 617 | 43 258 | 36 849 | 11 633 | 289 453 |
| Frais de voyages locaux | 325 926 | 234 967 | 342 683 | 258 495 | 307 727 | 252 536 | 42 884 | 15 990 | 1 781 210 |
| Frais de voyages internationaux | - | 3 372 | 3 819 | 6 164 | 9 841 | 10 769 | 12 173 | - | 46 139 |
| Salaire du conducteur | 49 326 | 55 355 | 71 508 | 85 019 | 117 251 | 100 222 | 41 501 | 4 514 | 524 692 |
| Heures supplémentaires du conducteur | 2 996 | 4 677 | 4 723 | 2 724 | 3 355 | 4 376 | 3 279 | 709 | 26 840 |
| Total, dépenses de personnel | 499 546 | 421 697 | 569 539 | 512 526 | 664 740 | 579 107 | 216 465 | 55 045 | 3 518 665 |
| Matériel transféré au Gouvernement | 7 826 | 12 120 | - | - | 436 237 | 24 269 | - | - | 480 453 |
| Total, par année | 507 372 | 433 817 | 569 539 | 512 526 | 1 100 977 | 603 376 | 216 465 | 55 045 | 3 999 119 |

1. Une allocation-repas journalière de 5 euros est versée aux membres du personnel local. Initialement, cette allocation était versée en euros mais, depuis février 2007, elle l'est en won convertible de la RPD de Corée.
2. Le PAM paie aux ministères d'origine un traitement de base convenu qui est actuellement de 283 euros par mois pour les travailleurs semi-qualifiés, de 293 euros pour les agents nationaux et de 311 euros pour les conducteurs. Le PAM n'exerce aucun contrôle sur le montant effectivement versé à chaque membre du personnel.
3. La valeur du matériel transféré au Gouvernement est indiquée sur la base de son coût initial lors de son acquisition aux fins d'un projet, compte non tenu de l'amortissement à la date du transfert.